

Samedi 22 Novembre

Sommaire :

- Lettre de Monsieur le Maire
- Les arrêtés du Conseil Municipal du 14 novembre 2008
- La vie des associations

Dans ce numéro :

Les nouveaux arrivants	2
Inscription sur les listes électorales	3
Le recensement Militaire	4
Règle d'urbanisme et plan d'occupation des sols	5
Les arrêtés du Conseil Municipal du 14 novembre 2008	6
90 ^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918	7
La vie des associations	8

Lettre d'information

Éditorial

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'automne déjà bien avancé nous fait songer à Noël, aux cadeaux à mettre au pied du sapin, aux menus des réunions familiales, à l'organisation de ces moments de fête clôturant l'année. Dans le contexte difficile de cette année 2008, où la crise financière et économique touche la planète entière, où le pouvoir d'achat se trouve malmené, le chômage aggravé, il nous faut parfois faire effort pour rester optimistes. Mais tentons de faire la « trêve », et de vivre avec le sourire ce temps où les yeux des enfants s'illuminent, pour le bonheur de tous....

Avec, vous le savez, nos très modestes moyens, nous allons tenter de décorer d'un peu de gaieté notre village et ses hameaux. Le bénévole, qui depuis plusieurs années nous offrait une animation fort réussie sur la place centrale, ayant décidé de ne pas poursuivre sa prestation, nous avons pensé que nous pouvions tous prendre le relais, et décorer nos maisons pour la période des vacances scolaires. Il nous faudra tenir compte des exigences du développement durable, et opter pour des solutions épargnant la consommation d'énergie dans le choix des ornements, les éventuelles illuminations devant être de faible densité et éteintes avant minuit. Merci à l'avance de votre participation à cet élan festif.

J'ai le plaisir, avec le Conseil Municipal, de convier les habitants qui ont emménagé à Michery au cours de l'année 2008 à une réunion, autour d'un verre, où ils pourront s'informer sur la vie communale et associative, poser toutes leurs questions..., afin qu'ils fassent plus ample connaissance avec leur village, et celui-ci avec eux-mêmes. La réception se tiendra dans la salle sous la Mairie, le samedi 20 décembre à 18 heures. Nous les attendons tous avec leur famille.

Je vous prie, par ailleurs, de bien vouloir noter les points suivants :

Le Maire : Francis GARNIER

2. Les nouveaux arrivants

Les nouveaux arrivants doivent se faire connaître à la Mairie pour y accomplir les formalités administratives concernant leur changement d'adresse, leur inscription sur les listes électorales de la commune, et celle des enfants à l'école.

3. Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales se fait entre le 1er septembre et le 31 décembre de chaque année : Il vous suffit de venir en Mairie muni de votre carte d'identité, ou de votre passeport ou de votre ancienne carte d'électeur, ainsi que d'un justificatif de domicile. (exceptionnellement la Mairie ouvrira –heures non encore définies– le 31 décembre).

4. Le recensement militaire

Le recensement militaire, pour l'appel à la préparation à la défense, **est obligatoire pour toute personne de 16 ans, et avant l'âge de 25 ans**, ayant la nationalité française ou venant de l'acquérir. Vous devez vous présenter en Mairie muni d'une pièce d'identité et du livret de famille, afin de souscrire une déclaration.

Une attestation de recensement vous sera alors délivrée ; elle est nécessaire notamment pour se présenter aux examens et concours publics (permis de conduire, BEP, CAP, etc...). **Nous recensons en ce moment les personnes nées entre le 1/01/1984 et le 31/12/1992.**

Le respect des règles du Code National de l'Urbanisme et du Plan d'Occupation des Sols de la commune s'impose à tous

La Grande Rue de Chalopin sera débaptisée pour prendre le nom de « Rue des Frères Lemot » Après qu'autorisation nous soit accordée.

5 Respect des règles d'urbanisme et du plan d'occupation des sols

Le respect des règles du Code National de l'Urbanisme et du Plan d'Occupation des Sols de la commune s'impose aux constructions et aménagements, et requiert l'établissement d'un PERMIS DE CONSTRUIRE ou d'une DECLARATION PREALABLE (antérieurement déclaration de travaux) selon les termes que nous rappelons ci-contre :

1. Le Permis de construire est obligatoire pour toute construction nouvelle et tout agrandissement qui créent plus de 20 m² de surface hors œuvre brute (SHOB).

Délais d'obtention :

2 mois, portés à 6 mois si l'on est dans le périmètre de 500 mètres autour d'un bâti-

ment historique (le cas de notre église).

Clauses particulières :

- obligation d'affichage des informations relatives à l'autorisation durant toute la durée des travaux

- visite de conformité à la fin des travaux.

- assujettissement aux taxes d'urbanisme.

2. La Déclaration Préalable (ex- déclaration de travaux) est obligatoire pour :

toute construction nouvelle et tout agrandissement qui créent une surface hors œuvre brute (SHOB) comprise entre 2 m² et 20 m².

toute modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment (ex : pose de velux, remplacement

de fenêtres et portails, réfection de toitures, ravalement, peintures extérieures, etc...)

La construction ou la modification de murs de clôture, dans un périmètre de 500 mètres autour d'un monument historique (cas de notre église).

Délais d'obtention :

1 mois, porté à 2 mois si l'on est dans le périmètre de 500 mètres autour d'un bâtiment historique (cas de notre église).

Pour tout autre projet, vous devez consulter le service de l'urbanisme de votre Mairie, ou directement la Direction Départementale de l'Equipe-ment de Sens .

EN RÉSUMÉ

- Construction de nouvelles surfaces hors œuvre (SHOB) inférieures ou égales à 2 m² : pas de formalité au titre de l'urbanisme.
- Déclaration Préalable entre 2 et 20 m² de SHOB.
- Permis de Construire pour plus de 20 m² de SHOB.

Nous restons, bien sûr, à votre disposition pour toute information ou tout renseignement supplémentaire .

6. Les arrêtés du Conseil Municipal du 14 novembre 2008

TRAVAUX SALLE DES FETES :

sont adoptés les devis afférent à l'achat de matériel de cuisine, de maçonnerie, plomberie, électricité, menuiserie et réfection du faux plafond, pour un total de 36 930 euros HT .

BUDGET :

Des décisions modificatives budgétaires ont été prise pour équilibrer le budget principal et celui de l'école .

POMPIERS :

les interventions des pompiers de Michery sur nids

d'insectes seront dorénavant facturées 30 euros.

EQUIPEMENT :

MACHINE A AFFRANCHIR : décision est prise pour un contrat de location et d'entretien d'une machine à affranchir (19,99 euros HT par mois), permettant une économie sur les frais de timbrage (0,50 au lieu de 0,55 euros) et un allègement de la procédure d'achat des timbres très lourde .

URBANISME : CHANGEMENT DE DENOMINATION DE RUE A CHALOPIN :

Suite au référendum lancé pour changer le nom de la « Grande Rue », deux propositions ont été faites majoritairement : rue de la Mare, et rue des Frères Lemot . Le CM opte pour « Rue des Frères LEMOT », mais une autorisation doit être obtenue auprès des héritiers.

FRAIS DE SCOLARITE :

le CM autorise la signature d'une convention avec les communes de Pont-sur-Yonne et Montbard, où sont scolarisés trois enfants résidant à Michery .

CONVENTION ET TRANSPORT PISCINE :

sont adoptées les conventions d'utilisation du bassin d'apprentissage de Pont-sur-Yonne (13,84 euros par séance et par enfant de maternelle), et de Serbonnes (1 euro par séance et par enfant de primaire).

Les CARS SENONAI sont retenus pour le transport.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- Suite à l'étude menée par GAZ DE France, l'extension du réseau de gaz à Sixte s'avère trop onéreuse et non rentable (courrier du 23/10/2008).
- TITANOBEL (ex-CIRIA) : la Préfecture n'a pas donné de réponse favorable à la demande de remise en cause de son arrêté, demande concernant la spoliation de certains administrés de Michery.
- Visite par les architectes des » Bâtiments de France « à l'église : ils vont nous épauler pour bâtir un programme des travaux nécessaires, qui feront l'objet de demandes de subventions.

INFORMATIONS DIVERSES :

- À chaque changement de propriétaire, ou de locataire, c'est la commune qui effectuera le relevé du compteur d'eau, afin de prévenir tout litige.
- Les impayés de la cantine/garderie de l'exercice antérieur ont été récupérés, et les facturations de septembre intégralement acquittées.
- Les factures des baux ruraux (pour un total d'environ 11000 euros en 2008) sont prêtes et partiront en début de semaine prochaine.
- La vaisselle nécessaire pour les salles des fêtes a été achetée pour un coût de 740 euros (pour 150 personnes).
- Absence de trottoirs à Sixte : ce problème concerne en fait l'ensemble de la commune, et les coûts sont tels qu'ils ne sont malheureusement pas réalisables dans l'immédiat.

7. CEREMONIE du 11 novembre

C'est devant une assistance nombreuse qu'a été commémoré l'armistice de la première guerre mondiale, dont le 90^{ème} anniversaire , peu après la disparition du dernier des « Poilus », a été particulièrement salué. Comme dans chaque commune de France et chaque Maire, entouré de nos anciens combattants, réservistes, pompiers et du conseil municipal, j'ai lu le discours de M. Jean-Michel Bockel, Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants, qui a souligné les profonds changements de l'Histoire provoqués par la « sale guerre », dont fait partie la création de l'Europe d'aujourd'hui, unie et pacifiée .

L'Union des Anciens Combattants avait souhaité cette année faire lire par un jeune un message de reconnaissance envers le sacrifice de nos anciens , et d'espoir pour un monde de paix . Morgane Lemesle s'en est brillamment acquittée. Je salue également le geste de l'association des Anciens Combattants de Michery, qui, sur l'initiative de son président, M. Guillaume, et de son épouse, a fait allumer des bougies, auprès des gerbes déposées par elle-même, la municipalité et les pompiers, par des enfants de notre école .

La fanfare de Michery a, comme d'habitude, accompagné avec talent et émotion ce moment de recueillement . Le vin d'honneur offert ensuite par la municipalité a fait salle comble à la Mairie . Il a été suivi, comme chaque année, par le déjeuner – fort réussi – organisé par l'association des Anciens Combattants pour ces derniers et leurs invités . La vente des « Bleuets », destinés à aider les orphelins et les familles des soldats français victimes des guerres, a démontré la générosité et la solidarité des Michelins . À tous, merci d'avoir participé à cette célébration du souvenir .

Gardons la mémoire de nos compatriotes qui ont donné, et donnent encore leur vie au nom de la France , et œuvrons pour la Paix....

Francis GARNIER

Les architectes des » Bâtiments de France vont nous épauler pour bâtir un programme des travaux nécessaires à la réfection de notre église.

Cérémonie du 11 novembre.

Gardons la mémoire de nos compatriotes qui ont donné, et donnent encore leur vie au nom de la France , et œuvrons pour la Paix....

Michery

10 place de la mairie 89140 MICHERY

Téléphone : 03 86 96 35 05

Télécopie : 00 00 00 00 00

Messageur du secrétariat :
mairie-michery2@wanadoo.fr

messagerie du service communication
communication.michery@wanadoo.fr



8. La vie des associations

L'A.M.L. REMET SON DON A LA COMMUNE

Le Conseil Municipal a reçu, ce vendredi 21 novembre 2008, les membres de l'Association Michery Loisirs, ainsi que des bénévoles de la commune, qui l'ont aidé à organiser le vide-greniers du 20 juillet dernier que l'Association des Anciens Combattants, dont il est l'émanation, n'a pu assumer cette année.

Monsieur Philippe Dautel, Président de l'AML (Association Michery Loisirs), a remis entre les mains de Monsieur le Maire les chèques représentant la totalité du bénéfice de cette journée fort réussie (un maximum de participants et un temps radieux !), soit la somme de 2 650 euros versée par moitié au profit du CCAS (afin d'aider les personnes en difficulté de la commune), et de la réfection de la cuisine de la salle des fêtes.

Un grand merci à la générosité de tous ces intervenants.

LE REPAS DES AÎNÉS

Comme chaque année, Michery a fêté ses « Aînés » autour d'un repas qui leur était offert par la Commune.

Ce repas que l'on pourrait appeler « le repas de l'âge d'Or » puisqu'il réunit traditionnellement chaque année nos Michelins de plus de 70 ans est un moment de sympathie, de retrouvailles et de partage.

C'est l'occasion d'y retrouver amis et connaissances, qui pour beaucoup sont de longue date, mais aussi d'autres personnes, et de converser ensemble.

Organisé par le Comité des fêtes et la municipalité dans la bonne humeur et la joie de faire plaisir, il a réuni cette année une cinquantaine de convives. Monsieur le Maire et son épouse se sont joints tout naturellement aux invités.

Cette tradition qui rend hommage à nos « Aînés » se traduit par la distribution d'un cadeau pour ceux qui n'ont pas souhaité ou pu participer à ce repas.

Merci à tous les organisateurs pour ce repas convivial et très chaleureux. A tous, nous disons à l'année prochaine.

LE SALON DE PEINTURE DE L'ACM :

Samedi 18 et dimanche 19 octobre s'est tenu à la salle des fêtes le 26ème salon de peinture et sculpture organisé par l'association Culturelle de Michery. Un public venu nombreux a pu admirer les œuvres de 27 artistes qui avaient répondu à l'invitation. La diversité des sujets et les techniques employées n'ont laissé personne indifférent.

Madame Annie MONAS, invité d'honneur du salon, nous a présenté sa vision de la beauté féminine, les résidents du centre de l'ORVAL nous ont fait découvrir leurs talents naissants, une artiste plasticienne nous a proposé de nouvelles techniques de peintu-

res volumiques. Tous les artistes, fidèles à ce rendez-vous ou nouveaux, ont eu le souci de nous montrer la diversité de leurs travaux.

Madame la présidente Françoise COQUILLE, en présence de Monsieur Christian BRIERE Conseiller Général, maire de Pont sur Yonne, Monsieur Francis GARNIER maire de Michery, et Monsieur PERNUIT maire adjoint à la Culture de Sens, remercie les artistes pour leur disponibilité et la qualité de leur travail. Le premier prix du jury a récompensé les artistes du centre d'Orval pour leurs travaux de sculpture de poupées russes « Matriochkas ».